

GROUPEMENT HOSPITALIER NORD

Hôpital de la Croix-Rousse
103, grande rue de la Croix-Rousse
69317 LYON Cedex 04

Département Anesthésie Réanimation

Pr. Jean-Paul VIALE

Email : jean-paul.viale@chu-lyon.fr

Téléphone : 04-72-07-24-26
Secrétariat : 04-72-07-24-40
Fax : 04-72-07-29-33

Lyon, le 15 mai 2010

Madame Roselyne Bachelot
Ministre de la Santé et des Sports

Madame le Ministre,

Cette lettre est motivée par le soutien que je voudrais exprimer aux revendications des infirmiers anesthésistes qui sont nos plus proches collaborateurs. Je me permets d'exprimer ce soutien à double titre :

- Etant responsable d'un service d'anesthésie réanimation du CHU de Lyon, depuis de nombreuses années, j'ai pu constater les progrès faits par notre spécialité. Ces derniers sont liés à la qualité des intervenants aussi bien infirmiers que médecins. C'est bien la présence simultanée de ces deux intervenants, avec une confiance réciproque dans la formation reçue, qui permet la professionnalisation de cette activité. Toutes les études épidémiologiques récentes confirment le gain en terme de sécurité. Ce gain est marqué pour les interventions de patients atteints de pathologies diverses et lourdes, mais surtout pour les patients les plus simples pour lesquels la vigilance de tous les instants est nécessaire.
- Je suis par ailleurs responsable d'enseignement à l'école d'infirmières anesthésistes de Lyon, et peux donc tout particulièrement témoigner de l'enseignement dispensé au cours de cette formation. Vous le savez cette formation est de deux années, après la formation initiale conduisant au diplôme d'IDE. Je crois qu'il est parfaitement logique que cette formation conduise à un classement indiciaire supérieur. La qualité de la formation et la professionnalisation de cet exercice d'infirmier anesthésiste est tout particulièrement important au moment où le déficit démographique de médecins anesthésistes réanimateurs devrait commencer à faire ressentir ses effets. L'infirmier anesthésiste représente un élément essentiel de la pratique sécuritaire de cette profession. L'arrivée dans la carrière d'infirmiers anesthésistes dont on ne pourrait pas garantir le niveau de formation romprait la confiance réciproque médecins infirmiers et ne pourrait être que préjudiciable à la qualité des soins de cette spécialité.

J'espère que les différentes rencontres qui prendront place avec vos propres services permettront de rétablir un climat de négociation et de compréhension mutuelle. La poursuite de la situation de blocage et les mouvements de grève qui s'en suivent ne pourraient être que préjudiciables à l'activité de nos hôpitaux.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Professeur Jean-Paul Viale